

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 24 septembre 2018** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Guy Jubinville, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADMINISTRATION ET CONSEIL**
  - 2.1 Rétrocession des lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-09-34681

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 18-09-34681**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**18-09-34682**

### **2.1 RÉTROCESSION DES LOTS 5 853 913 ET 5 853 914 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **RÉSOLUTION 18-09-34682**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de *la Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook a vendu les lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à 9273-5588 Québec inc. le tout conformément à sa résolution 16-02-33 387;

CONSIDÉRANT qu'un acte notarié a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 22 354 380;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain était de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables, soit un montant approximatif de 111 329,06 \$ ;

CONSIDÉRANT que les terrains doivent être rétrocédés suite à la demande des acheteurs;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat intervenue entre les parties permet la rétrocession dudit lot au prix payé par l'offrant et que dans une telle alternative, les honoraires professionnels et les frais relatifs à la rétrocession de l'immeuble soient à la charge du propriétaire et que toutes les améliorations faites au terrain appartiennent comme autres dommages liquidés à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'accepter la rétrocession des lots 5 853 913 et 5 853 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook de 9273-5588 Québec inc. pour un montant de 111 329,06 \$;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite résolution au notaire Isabelle Doyon, à titre de notaire instrumentant l'acte de rétrocession à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**18-09-34683**

## **4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 18-09-34683**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**